



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

URGENCE SIGNALEE

à Mont-de-Marsan, le 21/12/2019

S.I.D.P.C.

N° télécopie : 05.58.06.58.46.

N° téléphone standard préfecture en cas de problème : 05.58.06.58.06

VIGILANCE METEOROLOGIQUE ORANGE AVIS D'ALERTE VENT VIOLENT

Destinataires (pour action) : tous les maires des communes du département

Nombre de pages : 2

La préfecture des Landes vous informe que le département des Landes est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène de **VENT VIOLENT** pour l'ensemble des communes du département., au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique.

Période : samedi 21 décembre à partir de 19 h

Commentaire :

Ce samedi en fin d'après-midi, le vent se renforce progressivement à partir du nord-ouest du département, accompagné de fréquentes averses. Au cours de la nuit de samedi à dimanche, la bordure sud de la dépression "Fabien", qui circule sur le nord du pays, touchera les Landes. Les rafales se renforceront alors dans tout le département, pour atteindre 120 km/h à l'intérieur des terres et 140 km/h près des côtes. Le plus fort de l'événement est prévu entre 22h et 04 h du matin. Phénomènes aggravants : dans un contexte de sols détrempés, des chutes d'arbres sont encore à craindre.

Atténuation en fin de journée de dimanche.

Risques :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
 - Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
 - Risque de chute de branches.
 - La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Pour suivre l'évolution de la situation, consultez régulièrement la carte de vigilance et les bulletins associés sur <http://www.meteo.fr> ou sur www.vigimeteo.com

Consignes de comportement :

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météorologique.

Vous voudrez bien informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en appelant le répondeur d'informations au 05.40.25.40.20

Rappel des consignes de comportement à la population :

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général



Loïc GROSSE